Ecole élémentaire de l'Yeuse – 53 bvd de la Marne – 17200 Royan
☎ 05.46.05.29.41 – 06 16 43 66 25 💻 ce.0171145c@ac-poitiers.fr

Conseils de rentrée

UNE RENTRÉE SEREINE

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

CM1-CM2 : Mme Carine Leroy/M. julien CHAMBAUD
CE2/CM1 : Mme Aurélie PEROCHE
CE1/CE2 : Mme Claire BRISSON
CP-CE1 : M. Fabien VIGNE
ULIS Ecole : Mme Françoise MORISSE

QUELQUES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ECOLE

HORAIRES : lundi-mardi-jeudi-vendredi

- **9h00-12h00** (ouverture des portes des portes à 8h50 et possibilité de prise de petit-déjeuner jusqu'à 9h00)

Les élèves sont accueillis dans les classes

- 13h30-16h30 (ouverture des portes à 13h20)

Garderie : la garderie fonctionne le matin de 7h45 à 8h50 et de 16h45 à 19h00 le soir
Sous réserve d'inscription préalable sur l'application « Portail famille » (pour plus d'information joindre la Maison de l'enfance au 05 46 06 50 30)

Cantine
Tarif cantine : 2,70 le repas et 4,15 pour les enfants domiciliés dans les communes extérieures. Les repas seront facturés en fin de mois par la mairie. Vous pourrez les payer via le « portail famille », application à télécharger.

COOPERATIVE SCOLAIRE
La cotisation volontaire à la coopérative scolaire s'élève à 20 euros par enfant, 15 euros par enfant si 2 enfants scolarisés, 10 euros par enfant si trois enfants et plus scolarisés.
Paiement à l'enseignant de la classe en espèces ou par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire.
La coopérative sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux, d'ingrédients pour la cuisine, financement des sorties).

Ecole élémentaire de l'Yeuse – 53 bvd de la Marne – 17200 Royan
☎ 05.46.05.29.41 – 06 16 43 66 25 💻 ce.0171145c@ac-poitiers.fr

COMMENT PREPARER AU MIEUX CETTE ANNEE SCOLAIRE :

Pour le lundi 1 septembre

- ***Corriger en rouge ou remplir la fiche de renseignements, la fiche d'urgence et celle autorisant des personnes autres que les parents*** *(nounou, grands-parents, voisins…) à venir chercher l'enfant à l'école.*

Signaler vos éventuels changements de numéros de téléphone ou d'adresse qui interviendraient dans le courant de l'année.

- **Une attestation d'assurance est à fournir à l'école au plus tôt**. L'assurance doit garantir les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie responsabilité civile) et qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

- **Rapporter l'abrégé du règlement de l'école signé** (le règlement complet est consultable sur le blog de l'école)

POUR UNE BONNE INTEGRATION DE VOTRE ENFANT…

Il faut impérativement :

1. **Respecter les horaires : c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants**. C'est une manière de respecter son travail et le notre. Les portes de l'école **sont ouvertes de 8h50 à 9h00 le matin et de13h20 à 13h30** l'après-midi.

Les parents des élèves scolarisés du CP au CM2 ne sont pas autorisés à pénétrer dans les classes le matin, les informations et les demandes de rendez-vous doivent être inscrits dans le cahier de liaison voire transmis à l'enseignant se trouvant à l'entrée de l'école. Les enseignants seront présents à la sortie de la classe au portail et pourront échanger avec les parents.

2. **Être présent à la réunion de rentrée de la classe votre enfant** (si vous êtes indisponible vous pouvez demander un rendez-vous à l'enseignant dès la rentrée pour disposer de toutes les informations données lors de la réunion)

3. **En cas d'absence penser à prévenir l'école par SMS au 06 16 43 66 25** (ou par mail ce.0171114u@ac-poitiers.fr) en indiquant le motif de l'absence de votre enfant (maladie, raison familiale…). Toutes les absences injustifiées feront systématiquement l'objet d'un signalement chaque mois à l'inspection de circonscription.

4. L'enseignant **vous remettra le cahier de liaison**. Dans ce cahier figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école. **Vous devez les lire, les signer et y répondre le cas échéant et le rapporter tous les jours à l'école** Les informations vous seront aussi transmises par mail si besoin.

Tous les enfants de la TPS au CM2 doivent être munis d'une GOURDE

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS

Si vous êtes intéressés pour être représentants des parents au conseil d'école et travailler avec la direction, n'hésitez pas à en parler à l'enseignant(e) de votre enfant.

Les élections ont lieu en octobre durant lesquelles l'ensemble des parents d'élèves doit voter pour désigner un représentant. Les parents d'élèves élus participent au conseil d'école, qui réunit aussi les enseignants et les représentants de la mairie. Le conseil d'école permet de recueillir les avis de tous en vue d'améliorer la vie quotidienne à l'école (travaux de réfection, problèmes de sécurité aux abords de l'école, fêtes diverses…)

L'ECOLE COMMUNIQUE

Le **Blog de l'école** « Les écoles de l'yeuse à Royan »	**Ecole primaire l'Yeuse** **Coordonnées :** 55 boulevard de la Marne - 17200 Royan **Tél. : 06 16 43 66 25** **Email :** ce.0171114U@ac-poitiers.fr	**facebook** « Les écoles maternelle et élémentaire de l'Yeuse »

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES (NOUS SOMMES EN ZONE A)

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 29 août 2025		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 1er septembre 2025		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 18 octobre 2025 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2025		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 20 décembre 2025 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2026		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 7 février 2026 Reprise des cours : lundi 23 février 2026	Fin des cours : samedi 14 février 2026 Reprise des cours : lundi 2 mars 2026	Fin des cours : samedi 21 février 2026 Reprise des cours : lundi 9 mars 2026
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 4 avril 2026 Reprise des cours : lundi 20 avril 2026	Fin des cours : samedi 11 avril 2026 Reprise des cours : lundi 27 avril 2026	Fin des cours : samedi 18 avril 2026 Reprise des cours : lundi 4 mai 2026
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2026		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026 et le samedi 16 mai 2026.

MENJ - Décembre 2022

A tous, nous vous souhaitons une très bonne année dans notre école ! ! !

L'équipe enseignante